**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve à Lévis, **le jeudi vingt-deux (22) août 2019 à 18h30**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Mario Fortier, Président
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice
M. Michel Turner, Administrateur
M. Steve Dorval, Administrateur
M. Michel Patry, Membre indépendant
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Francine Marcoux, Trésorière
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire

**SONT ABSENTS:**

M. Réjean Lamontagne, Administrateur
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.

**-ORDRE DU JOUR-**

---

************* PÉRIODE DE QUESTIONS *************

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** ***en début*** ***de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 27 juin 2019

4. Constitution d'un comité d'admission au service de transport adapté et nomination de madame Mylène Gagné à titre d'officier délégué à l'admission

5. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement de 65 abribus du quartier Saint-Romuald et de l'arrondissement Chaudière-Ouest

6. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis, sis au 1100 rue St-Omer, Lévis

7. Octroi au consortium CCM2 architectes et EMS Ingénierie du mandat pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) en lien

avec le projet de construction d'un nouveau Centre de services au Terminus Lagueux

8. Octroi à l'entreprise Excavation Bergedac Inc. du mandat de construction d'une berme (talus) sur la partie arrière du terrain du Centre d'opération de la Société de transport de Lévis situé au 1 100 rue Saint-Omer à Lévis

9. Autorisation des avenants au mandat de services professionnels en architecture et en génie pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux du projet d'agrandissement du garage du Centre d'opérations

10. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) technicien (ne) à la paie et à la comptabilité au sein de la direction des finances

11. Autorisation de prolonger les contrats de travail des étudiant(e)s jusqu'au 31 décembre 2019

12. Autorisation de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 les contrats pour la fourniture de services de transport adapté par voiture taxi avec Taxi 4000 Inc., AJM Taxi Inc., Taxi 9001 enr., Taxi local Saint-Lambert enr. et Taxi Lévis 9000 Inc.

13. Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 23 et 24 octobre 2019 à Trois-Rivières – « Le parcours client »

14. Autorisation du renouvellement du contrat annuel de support et d'entretien du logiciel Hastus pour le service de transport régulier

15. Dépôt des amendements budgétaires

16. Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019

17. Comptes payables

18. Certificat des responsabilités statutaires

19. Points divers

    *19.a - Dépôt du rapport des dépassements de coûts autorisés*

20. Période de questions

21. Levée de l'assemblée

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2019-098-**

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 22 août 2019 soit adopté **en ajoutant** au point divers 19, le sujet suivant;

***19.a - Dépôt du rapport des dépassements de coûts autorisés***

**Adoptée.-**

---

**2. Période de questions**
Aucune

---

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 27 juin 2019**

**RÉSOLUTION 2019-099-**

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 27 juin 2019 soit adopté tel que déposé.

**Adoptée.-**

---

**4. Constitution d'un comité d'admission au service de transport adapté et nomination de madame Mylène Gagné à titre d'officier délégué à l'admission**

**RÉSOLUTION 2019-100-**

**ATTENDU QUE** la Société est un organisme mandataire au sens de la *Politique d'admissibilité au transport adapté* et qu'à ce titre, elle doit mettre sur pied et organiser les travaux du comité d'admission du service de transport adapté;

**ATTENDU QUE** les instances responsables de la nomination des membres du comité d'admission provenant du réseau

de la santé et des services sociaux et des personnes handicapées du territoire ont désigné leurs représentants au sein du comité;

**ATTENDU QUE** la Société doit déléguer un officier délégué à l'admission et une personne suppléante, le cas échéant, pour la représenter au sein du comité d'admission et pour effectuer certaines tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement du comité d'admission, à la révision administrative des dossiers du transport adapté et autoriser la préadmission temporaire de certains usagers lorsque les circonstances l'exigent ;

**ATTENDU QUE** le mandat des membres du comité d'admission est échu et qu'il doit être reconduit pour une période de deux (2) ans;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction Proximité client et commercialisation à la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil prenne acte des nominations de madame Nadia Lapointe, de madame Chloé Nadeau et de monsieur Steve Gosselin à titre respectif de représentante du réseau de la santé et des services sociaux et de représentant(e)s des personnes handicapées du territoire au sein du comité d'admission du transport adapté, pour des mandats de deux (2) ans;

**QUE** ce Conseil désigne madame Mylène Gagné, coordonnatrice du service à la clientèle et du transport adapté à titre d'officière déléguée à l'admission et de mesdames Maryse Bourassa, Claire Morin et Julie Tremblay répartitrices au service du transport adapté, à titre de substituts de l'officière déléguée à l'admission, pour un mandat de deux (2) ans.

**Adoptée.-**

---

**5. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement de 65 abribus du quartier Saint-Romuald et de l'arrondissement Chaudière-Ouest**

**RÉSOLUTION 2019-101-**

**ATTENDU QUE** le contrat pour le déneigement des abribus de la Société de transport de Lévis situés dans le quartier Saint-Romuald et l'arrondissement Chaudière-Ouest est arrivé à échéance le 30 avril 2019;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'aller en appel d'offres pour le déneigement des abribus du quartier Saint-Romuald et de l'arrondissement Chaudière-Ouest pour l'hiver 2019-2020;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement de 65 abribus situés dans le quartier Saint-Romuald et l'arrondissement Chaudière-Ouest pour la période du 15 octobre 2019 au 30 avril 2020.

**Adoptée.-**

---

**6. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis, sis au 1 100 rue St-Omer, Lévis**

**RÉSOLUTION 2019-102-**

**ATTENDU QUE** le contrat de déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis est arrivé à échéance le 30 avril 2019;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'aller en appel d'offres sur invitation pour une durée d'un (1) an;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la

Société de transport de Lévis sis au 1100, rue St-Omer, Lévis pour la période du 15 octobre 2019 au 30 avril 2020.

**Adoptée.-**

---

**7. Octroi au consortium CCM2 architectes et EMS Ingénierie du mandat pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) en lien avec le projet de construction d'un nouveau Centre de services au Terminus Lagueux**

**RÉSOLUTION 2019-103-**

**ATTENDU** la résolution 2018-189 autorisant la Direction générale à procéder aux appels d'offres (public ou sur invitation) pour obtenir des services professionnels requis à la réalisation des études préalables pour la construction d'un nouveau Centre de services sur le site du Terminus Lagueux ;

**ATTENDU QUE** le 21 juin 2019, un appel d'offres public a été placé sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) (AO # 2019-006) afin d'obtenir les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire visant l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique pour un nouveau garage ;

**ATTENDU QUE** suite à l'appel d'offres sur invitation, deux (2) firmes ont déposé une offre de service dans les délais prescrits;

**ATTENDU QUE** le 24 juillet 2019, les membres du comité d'évaluation se réunissaient en présence d'un secrétaire afin de procéder à l'évaluation des offres de services reçues;

**ATTENDU QUE** le consortium CCM2 architectes et EMS Ingénierie a présenté la plus basse soumission conforme ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'évaluation à la Direction générale ;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Miche Patry

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil octroi au consortium CCM2 architectes et EMS Ingénierie le mandat pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) en lien avec le projet de construction d'un nouveau Centre de services au Terminus Lagueux pour un montant de 114 850 $ avant taxes.

**Adoptée.-**

---

**8. Octroi à l'entreprise Excavation Bergedac Inc. du mandat de construction d'une berme (talus) sur la partie arrière du terrain du Centre d'opération de la Société de transport de Lévis situé au 1 100 rue Saint-Omer à Lévis**

**RÉSOLUTION 2019-104-**

**ATTENDU** la résolution 2019-043 octroyant à l'entreprise Excavation Bergedac Inc. la réfection du stationnement et les travaux d'aménagements paysagers en façade du Centre d'opération de la Société de transport de Lévis situé au 1 100 rue Saint-Omer à Lévis ;

**ATTENDU QUE** la partie arrière du terrain sert actuellement de dépôt à neige ;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'aménager cette partie de terrain convenablement ;

**ATTENDU QU'** il s'agit d'un mandat complémentaire au contrat octroyé à Excavation Bergedac Inc. ;

**ATTENDU** la recommandation du contremaître du service de l'entretien à la Direction générale ;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil octroie à l'entreprise Excavation Bergedac Inc. le mandat de construction d'une berme (talus) sur la partie arrière du terrain du Centre d'opération de la Société de transport de Lévis situé au 1 100 rue Saint-Omer à Lévis pour un montant de 10 500 $ avant taxes.

**Adoptée.-**

---

**9. Autorisation des avenants au mandat de services professionnels en architecture et en génie pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux du projet d'agrandissement du garage du Centre d'opérations**

**RÉSOLUTION 2019-105-**

**ATTENDU** la résolution no 2017-018 autorisant l'octroi d'un mandat de services professionnels en architecture et en génie pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de l'agrandissement du garage du Centre d'opérations à la firme CCM2 architectes S.E.N.C.R.L. pour un montant de 111 170 $ plus les taxes;

**ATTENDU QU'** un avenant au montant de 20 000$ a été autorisé le 17 mai 2018 (résolution 2018-079) concernant la surveillance des travaux relatifs aux aménagements paysagers et la réfection du stationnement afin de se conformer aux normes de la Ville de Lévis;

**ATTENDU QUE** des honoraires supplémentaires au montant de 4 200$ plus taxes ont été encourus pour la mise en place notamment de mesures de sécurité dans la zone de circulation des autobus;

**ATTENDU QUE** selon l'article 2.4 du Règlement no 113 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats, le conseil doit autoriser toute modification à un contrat excédant 10% du prix du contrat tel qu'adjugé initialement ou 25 000 $, selon le moins élevé des deux;

**ATTENDU QUE** malgré ces coûts supplémentaires, le montant maximum autorisé de 1 530 000 $ du Règlement d'emprunt no 139 sera respecté;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise l'avenant pour un montant maximal de 4 200 $ plus les taxes au mandat accordé à la firme CCM2 architectes

S.E.N.C.R.L. dans le cadre du projet d'agrandissement du garage du Centre d'opérations.

**Adoptée.-**

---

**10. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) technicien (ne) à la paie et à la comptabilité au sein de la direction des finances**

**RÉSOLUTION 2019-106-**

**ATTENDU** l'absence pour une période indéterminée de l'adjointe à la direction des finances ;

**ATTENDU** la recommandation de la Directrice des ressources humaines et de la directrice des finances à la Direction générale ;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction des ressources humaines à procéder au recrutement et à l'embauche, sur une base temporaire, d'un(e) technicien (ne) à la paie et à la comptabilité au sein de la direction des finances.

**Adoptée.-**

---

**11. Autorisation de prolonger les contrats de travail des étudiant(e)s jusqu'au 31 décembre 2019**

**RÉSOLUTION 2019-107-**

**ATTENDU** la résolution 2019-022 autorisant l'embauche de stagiaires /étudiants pour supporter les différents services de la société durant la période estivale ;

**ATTENDU QUE** plusieurs projets importants sont en cours de déploiement à la société (Laissez-passer universitaire, Système d'Aide à l'Exploitation au transport adapté, etc.) ;

**ATTENDU QUE** la présence du personnel étudiant apporte un support important au personnel permanent;

**ATTENDU** la recommandation de la Directrice des ressources humaines à la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à prolonger jusqu'au 31 décembre 2019, les contrats des étudiant(e)s embauché(e)s en vertu de la résolution 2019-022.

**Adoptée.-**

---

**12. Autorisation de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 les contrats pour la fourniture de services de transport adapté par voiture taxi avec Taxi 4000 Inc., AJM Taxi Inc., Taxi 9001 enr., Taxi local Saint-Lambert enr. et Taxi Lévis 9000 Inc.**

**RÉSOLUTION 2019-108-**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a soumis à l'Assemblée nationale un projet de loi qui réformera en profondeur l'industrie du transport rémunéré des personnes, créant un contexte rendant difficile la négociation de contrats à long terme avec les entreprises de taxi du territoire ;

**ATTENDU QUE** les contrats de 5 fournisseurs de taxi du service de transport adapté par taxi se termineront le 31 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** les véhicules taxi effectuent plus de 40% de tous les déplacements des personnes handicapées utilisant le transport adapté à Lévis;

**ATTENDU QUE** la Société implante présentement un nouveau système d'aide à l'exploitation pour le service de transport adapté qui sera mis en place dans les prochaines semaines;

**ATTENDU QUE** l'article 83 Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01), permet à la Société de conclure des ententes de gré à gré avec tout transporteur lorsque ces services sont destinés aux personnes handicapées.

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

**QUE** ce conseil autorise le directeur général à signer des lettres d'entente avec les entreprises de taxi Taxi 4000 Inc., AJM Taxi Inc., Taxi 9001 enr., Taxi local Saint-Lambert enr. et Taxi Lévis 9000 Inc. qui prolongeront la durée des contrats actuels de ces fournisseurs jusqu'au 31 décembre 2020, en plus de prévoir d'autres dispositions relatives à la mise en place d'un système d'aide à l'exploitation au service de transport adapté.

**Adoptée.-**

---

**13. Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 23 et 24 octobre 2019 à Trois-Rivières – « Le parcours client »**

**RÉSOLUTION-2019-109-**

**ATTENDU QUE** le colloque annuel 2019 de l'ATUQ aura lieu les 23 et 24 octobre 2019 à Trois-Rivières;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ce colloque, des conférenciers internationaux documenteront notamment des expériences canadiennes et européennes en matière d'expérience client;

**ATTENDU** l'opportunité pour les membres du conseil d'administration et les gestionnaires de la STLévis d'enrichir leurs connaissances quant au développement de l'organisation en assistant à de telles conférences;

**ATTENDU QUE** ce colloque offre également à chacune des sociétés membres de l'ATUQ l'occasion de reconnaître les réalisations de son personnel :

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise une dépense au montant maximum de 8 500$ taxes en sus afin de permettre aux membres du conseil

d'administration, aux gestionnaires et au(x) récipiendaire(s) de la STLévis de participer au colloque annuel de l'ATUQ qui se tiendra à Trois-Rivières les 23 et 24 octobre 2019.

**Adoptée.-**

---

**14. Autorisation du renouvellement du contrat annuel de support et d'entretien du logiciel Hastus pour le service de transport régulier**

**RÉSOLUTION 2019-110-**

**ATTENDU QUE** l'implantation du système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) a impliqué l'acquisition du logiciel Hastus (modules DailyCrew, DailyVéhicule, Crew Interactif et Vehicule) du fournisseur GIRO inc. auquel est relié un contrat de support et d'entretien annuel;

**ATTENDU QUE** le contrat annuel de support et d'entretien du logiciel inclut la mise à jour ainsi que les améliorations apportées périodiquement aux modules développés par GIRO;

**ATTENDU QUE** l'article 101,1 paragraphe 10 a) de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01)* permet à une société de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur lorsque l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

**ATTENDU** les recommandations de la direction Proximité client et commercialisation et de la direction Opération et Satisfaction client à la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Steve Dorval

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction générale à renouveler le contrat annuel de support et d'entretien du logiciel Hastus auprès du fournisseur GIRO au montant de 34 410 $ plus les taxes pour la période du 28 août 2019 au 27 août 2020.

**Adoptée.-**

---

**15. Dépôt des amendements budgétaires**

**RÉSOLUTION 2019-111-**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 17 février 2011, de son règlement 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**CONSIDÉRANT** que l'article 5 dudit règlement 114 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la direction générale doit effectuer les virements de fonds appropriés à l'intérieur du budget et en informer le conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** que les virements de fonds doivent être effectués dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le conseil de Ville et lui en faire rapport. Tout virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil »;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lévis a autorisé la St Lévis à effectuer des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 500 000$ le 21 mai 2013 (CV-2013-04-42);

**CONSIDÉRANT** que pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019, des dépassements budgétaires sont prévus ou ont été observés pour certains postes de dépenses, alors que pour d'autres, des économies seront probablement réalisées par rapport aux prévisions initiales;

**CONSIDÉRANT** qu'il devient donc nécessaire d'effectuer des virements de fonds à l'intérieur du budget 2019 et ce, pour un montant total de 90 500$ tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Directrice des finances à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

De prendre acte du rapport des amendements budgétaires affectant l'année financière 2019 ci-annexé, préparé par la Directrice des finances, et d'en transmettre une copie à la Ville de Lévis à titre d'information.

**Adoptée.-**

---

**16. Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019**

**RÉSOLUTION 2019-112-**

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

**De prendre acte** de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019, préparé par la trésorière, madame Francine Marcoux.

**Adoptée.-**

---

**17. COMPTES PAYABLES -**

**RÉSOLUTION 2019-113-**

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

De prendre acte des listes des déboursés des mois de juin et juillet 2019 préparées par la Direction des finances et ci-annexées pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

| | |
|---|---|
| Salaires des périodes #23 à #31: | 1 758 582,79 $ |
| Chèques nos 29677 à 30690 : | 913 942,69 $ |
| Paiements directs : | 3 532 081,32 $ |

**Adoptée.-**

---

## 18. CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.

II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.

III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.

IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.

V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :

a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
b) La Loi sur les impôts (Québec).
c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 16 ième jour d'août 2019

Par

Francine Marcoux, CPA, CA
Directrice des finances et trésorière

## 19. Points divers

## 19.a Dépôt du rapport des dépassements de coûts autorisés

**RÉSOLUTION 2019-114-**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 17 février 2011, de son Règlement no 113 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats;

**ATTENDU QUE** l'article 2.4 dudit règlement 113 prévoit que le directeur général et le trésorier sont autorisés à modifier un contrat accordé par le conseil d'administration dans la mesure où cette modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

**ATTENDU QUE** cette délégation ne peut cependant être exercée que jusqu'à concurrence de 10% du prix du contrat initial ou d'un montant maximal de 25 000 $ pour le directeur général et 10 000 $ pour la trésorière, selon le moins élevé des deux montants;

**ATTENDU QUE** la trésorière doit déposer trimestriellement au conseil d'administration un rapport sur les dépassements de coûts ainsi autorisés, lorsque requis;

**ATTENDU QUE** pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2019, les dépassements de coûts autorisés par le directeur général s'élèvent à 3050 $ plus les taxes, tels que présentés dans le rapport ci-joint;

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

De prendre acte du rapport des dépassements de coûts autorisés pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2019 ci-annexé, préparé par la trésorière.

**Adoptée.-**

---

## 20. Période de questions

*Un citoyen de St-Jean Chrysostome se questionne sur le fait que la ST Lévis ne publie pas de rapport annuel d'activités. Il se questionne également sur la valeur ajoutée de l'Association (ATUQ) dans nos processus d'affaires et nos analyses de performance (benchmarking).*

*Aussi, à la question adressée par ce même citoyen à savoir si nous suivons notre plan stratégique, le directeur général et secrétaire répond que dans l'ensemble il est suivi, sauf pour l'ajout de stationnements incitatifs.*

---

## 21. Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION 2019-115-**

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| **Le président,** | **Le secrétaire,** |
| **Mario Fortier** | **Jean-François Carrier** |